

CAF CENTRE D'AIDE en FRANÇAIS

https://arretfrancais.cegep-lanaudiere.qc.ca/

## Réunissez deux paragraphes de manière à respecter le principe d'une seule idée par paragraphe. CORRIGÉ

- 1. La preuve démontre que le père entretient plusieurs conflits avec le voisinage et fait toujours preuve d'impulsivité et de mauvaise gestion de ses émotions dans ses relations interpersonnelles, surtout avec les intervenantes de la DPJ. Il se montre réfractaire au suivi de la DPJ.
- 2. Le 18 janvier 2019, une mesure de protection immédiate a été prise, confiant X en famille d'accueil. Ladite mesure a été prolongée dans le cadre d'une Demande en révision des mesures provisoires, le 23 janvier dernier.
- 3. Les parents improvisent une autre solution et proposent au Tribunal que les contacts soient supervisés par la sœur de monsieur. Or, de l'aveu même de ce dernier, elle l'aurait abusé lorsqu'il était plus jeune. Cette alternative ne peut donc être retenue par le Tribunal. Plusieurs interventions policières ont été faites au cours des derniers mois, en raison des conflits survenus entre les parents ou avec le voisinage.
- 4. Depuis le 5 mars, lui et madame ont même entamé un suivi avec le psychologue pour travailler leur relation de couple. X et Y nécessitent des soins particuliers. Ils sont affectés par l'instabilité des parents et leur mode de vie. À ce jour, ils ont eu deux rencontres.
- 5. Deux idées différentes. Les paragraphes restent séparés.
- 6. Plusieurs interventions policières ont été faites au cours des derniers mois, en raison des conflits survenus entre les parents ou avec le voisinage. Monsieur et Madame minimisent encore la violence vécue au sein de leur couple. Beaucoup de travail reste à faire pour mettre fin aux motifs de compromission. Force est de constater que la situation n'a connu aucune amélioration.
- 7. Quant à la mère, contrairement à ce qu'elle avait dit au Tribunal le 13 septembre 2018, elle n'a jamais cessé de consommer des drogues. En effet, madame a reconnu avoir consommé des amphétamines dans les trois premières semaines de sa grossesse de Y. Elle a également consommé du cannabis deux fois par jour pendant toute sa grossesse et dit avoir cessé en même temps que monsieur, le 23 janvier dernier.



